

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025-03-211
Compte de gestion et compte administratif

Le vingt-cinq mars à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la DRAC Île-de-France, 45-47 rue Le Peletier – 75009 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire MIALOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Charlotte BRUYÈRE, Directrice Générale Adjointe du Centre Pompidou représentante de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

EPT Grand Paris Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Xavier LEMOINE

Ville de Clichy-sous-Bois

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois pouvoir à Noël CORBIN

Académie de France à Rome - Villa Médicis

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis pouvoir à Charlotte BRUYÈRE représentante de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Valérie SENGHOR, pouvoir à Anne-Claire MIALOT

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France

Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, Personnalités qualifiées

Aminata SIBY, Représentante du personnel

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Naïma HUBER-YAHI, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Clichy-sous-Bois

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 10
- Pouvoirs : 5
- Votants : 15

Compte de gestion et administratif 2024

Délibération n° **2025-03-211** du 25 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2024 des Ateliers Médicis présentés à l'appui de ce rapport (annexes n°2 et 3).

L'exercice 2024 s'est déroulé en termes financiers conformément aux prévisions budgétaires auxquelles deux décisions modificatives ont permis de procéder à des ajustements.

Néanmoins, **le solde d'exécution de la section d'exploitation s'élève à + 295 554,78 euros** (4,9% du budget).

En attendant d'obtenir des moyens supplémentaires publics ou privés, dans la perspective du développement du projet avec l'ouverture du futur lieu, **en accord avec le ministère de la Culture, nous avons donc décidé de ne plus prévoir de Restes à réaliser pour le programme Création en Cours et de réinjecter l'ensemble des résultats cumulés dans le financement des activités des années 2025, 2026 et 2027**, comme détaillé ci-après dans la délibération sur l'affectation du résultat.

Le résultat net de fonctionnement à reporter sur 2025 se monte donc à 2 358 300,12 €. Ils financeront un autofinancement de 400 000 € pour le futur lieu ainsi que différents projets et activités.

EPCC ATELIERS MEDICIS - ATELIERS MEDICIS - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 482 675,34	2 887 026,40	142 078,96	0,00	2 453 569,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 763 452,00	2 432 949,67	23 303,19	0,00	307 199,14
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 300,00	4 552,78	586,26	0,00	6 160,96
Total des dépenses de gestion courante		8 257 427,34	5 324 528,85	165 968,41	0,00	2 766 930,08
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 200,00	0,00	375,00	0,00	9 825,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 267 627,34	5 324 528,85	166 343,41	0,00	2 776 755,08
023	Virement à la section d'investissement	10 260,07				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections	256 190,93	256 190,93			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		266 451,00	256 190,93			10 260,07
TOTAL		8 534 078,34	5 580 719,78	166 343,41	0,00	2 787 015,15
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	8 500,00	23 829,27	149,19	0,00	-15 478,46
70	Ventes produits fabriqués, prestations	78 400,00	43 443,40	9 780,09	0,00	25 176,51
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁴⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 226 633,00	5 717 216,35	48 573,45	0,00	460 843,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	17,00	0,00	0,00	-17,00
Total des recettes de gestion courante		6 313 533,00	5 784 506,02	58 502,73	0,00	470 524,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 300,00	50 011,65	2 097,57	0,00	-41 809,22
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 323 833,00	5 834 517,67	60 600,30	0,00	428 715,03
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections	147 500,00	147 500,00			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		147 500,00	147 500,00			0,00
TOTAL		6 471 333,00	5 982 017,67	60 600,30	0,00	428 715,03
Pour information		2 062 745,34				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M4.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Concernant la section d'investissement :

La section d'investissement se solde par un déficit de – 1 037 460,46 euros, les principales dépenses concernant la construction du futur lieu, dont la pose de la première pierre est prévue cette année.

Nous avons investi pour les activités courantes de l'établissement (matériel scénographique, logiciels notamment) à hauteur de 61 241,16 euros.

Les Restes à réaliser recettes 26 250 000 € et les restes à réaliser dépenses à hauteur 26 249 091,53 € sont relatifs aux engagements pour la construction du futur lieu. Le solde des restes à réaliser dépenses soit 22 025,88 € sont relatif aux investissements liés à l'activité courante.

EPCC ATELIERS MEDICIS - ATELIERS MEDICIS - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	63 224,20	53 088,85	0,00	10 137,35
21	Immobilisations corporelles	145 651,00	61 241,16	22 025,88	62 383,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 404 453,05	2 239 639,37	26 249 091,53	4 915 722,15
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	33 613 328,25	2 353 967,38	26 271 117,41	4 988 243,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 300,00	150,09	0,00	1 149,91
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 300,00	150,09	0,00	1 149,91
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 614 628,25	2 354 117,47	26 271 117,41	4 989 393,37
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	147 500,00	147 500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 345 755,71	3 345 755,71		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 493 255,71	3 493 255,71		0,00
	TOTAL	37 107 883,96	5 847 373,18	26 271 117,41	4 989 393,37
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	26 826 700,00	576 700,00	26 250 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 379,52	0,00	-5 379,52
	Total des recettes d'équipement	26 826 700,00	582 079,52	26 250 000,00	-5 379,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 926 700,00	682 079,52	26 250 000,00	-5 379,52
021	Virement de la section d'exploitation (2)	10 260,07			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	256 190,93	256 190,93		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 345 755,71	3 871 642,27		-525 886,56
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 612 206,71	4 127 833,20		-515 626,49
	TOTAL	30 538 906,71	4 809 912,72	26 250 000,00	-521 006,01

Résultat

Le résultat du compte administratif des Ateliers Médicis pour l'année 2024 se présente comme suit :

BALANCE GÉNÉRALE

COMPTE ADMINISTRATIF 24 - Résultat de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	5 747 063,19 €	6 042 617,97 €	295 554,78 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2024)		2 062 745,34 €	2 062 745,34 €
	Résultat à affecter			2 358 300,12 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	5 847 373,18 €	4 809 912,72 €	(1 037 460,46 €)
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BS 2024)		6 568 977,25 €	6 568 977,25 €
	Solde global d'exécution			5 531 516,79 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement		0,00 €	0,00 €
	Investissement	26 271 117,41 €	26 250 000,00 €	(21 117,41 €)
		26 271 117,41 €	26 250 000,00 €	(21 117,41 €)
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Ft et Inv)		37 865 553,78 €	45 734 253,28 €	7 868 699,50 €
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		400 000,00 €	
	Report en fonctionnement en Recettes 002		1 958 300,12 €	
	report en investissement 001		5 531 516,79 €	
Excédent net fonctionnement			2 358 300,12 €	
Excédent net Investissement			5 510 399,38 €	

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- Approuve le compte de gestion et adopte le compte administratif 2024 de l'EPCC Ateliers Médicis, ce dernier étant conforme au premier.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2025

Fait à Paris le 25 mars 2025

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025-03-212
Affectation de résultat 2024

Le vingt-cinq mars à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la DRAC Île-de-France, 45-47 rue Le Peletier – 75009 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire MIALOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Charlotte BRUYÈRE, Directrice Générale Adjointe du Centre Pompidou représentante de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

EPT Grand Paris Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Xavier LEMOINE

Ville de Clichy-sous-Bois

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois pouvoir à Noël CORBIN

Académie de France à Rome - Villa Médicis

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis pouvoir à Charlotte BRUYÈRE représentante de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Valérie SENGHOR, pouvoir à Anne-Claire MIALOT

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France

Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, Personnalités qualifiées

Aminata SIBY, Représentante du personnel

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Naïma HUBER-YAHI, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Clichy-sous-Bois

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 10
- Pouvoirs : 5
- Votants : 15

Affectation de résultat 2024

Délibération n° **2025-03-212** du 25 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2221-48-1 relatifs à l'affectation des résultats, et à leur reprise anticipée,

Vu l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2024,

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable,

Considérant le projet de l'EPCC Ateliers Médicis pour l'exercice 2025,

Conformément à l'instruction comptable, le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement, pour tout ou partie selon les règles exposées ci-après.

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Seul, le cas échéant, le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé, le cas échéant des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (002) ou encore en dotation complémentaire de la section d'investissement.

Le compte administratif 2024 présente :

- Un résultat de fonctionnement de l'année 2024 en excédent de 295 554,78 euros qui engendre un résultat de fonctionnement cumulé de : 2 358 300,12 € ;
- Un solde global d'exécution en section d'investissement cumulé de 5 510 399,50 €.

Il a été convenu avec le ministère de la Culture :

- D'affecter à la clôture des comptes 2024 400 000 euros à l'autofinancement des travaux du futur lieu, comme la direction des Ateliers Médicis s'y était engagée ;
- D'affecter en 2025 500 000 euros du résultat cumulé aux différents projets qui manquent de financements : le programme Transat, l'école la Renverse, le Pôle Média / l'Étincelle, et la Cinémathèque Idéale des Banlieues du Monde.

Les 1 458 300,12 euros restants seront inscrits sur un compte spécifique, afin de participer au financement du projet à l'aune de l'ouverture du futur lieu, en 2026 et 2027, selon des modalités mises en dialogue avec les services du ministère de la Culture. Le développement du projet et de la structure pour être en phase avec les ambitions du nouvel équipement devront faire l'objet d'un soutien renforcé de l'ensemble des collectivités partenaires des Ateliers Médicis.

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	6 568 977,25
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 062 745,34

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 037 460,46
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	295 554,78

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	26 271 117,41
En recettes pour un montant de :	26 250 000,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	400 000,00
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 958 300,12
---	--------------

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- affecte la somme de 400 000 euros au compte 1068, afin de répondre à l'engagement d'autofinancement des travaux du futur lieu à hauteur de 500 000 euros ;
- affecte le solde, soit 1 958 300,12 euros en recettes de fonctionnement au compte 002 pour l'exercice 2025.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2025

Fait à Paris le 25 mars 2025

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025-03-213
Budget Supplémentaire 2025

Le vingt-cinq mars à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la DRAC Île-de-France, 45-47 rue Le Peletier – 75009 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire MIALOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Charlotte BRUYÈRE, Directrice Générale Adjointe du Centre Pompidou représentante de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

EPT Grand Paris Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Xavier LEMOINE

Ville de Clichy-sous-Bois

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois pouvoir à Noël CORBIN

Académie de France à Rome - Villa Médicis

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis pouvoir à Charlotte BRUYÈRE représentante de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Valérie SENGHOR, pouvoir à Anne-Claire MIALOT

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France

Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, Personnalités qualifiées

Aminata SIBY, Représentante du personnel

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Naïma HUBER-YAHI, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Clichy-sous-Bois

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 10
- Pouvoirs : 5
- Votants : 15

Budget Supplémentaire 2025

Délibération n° **2025-03-213** du 25 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n°2024-12-208 du 10 décembre 2024 relative au budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-03-210 du 25 mars 2025 relative au compte administratif 2024 ;

Vu la délibération 2025-03-211 du 25 mars 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 ;

Vu le budget supplémentaire 2025.

Concernant la section d'investissement :

L'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 5 510 399,38 € est reporté à hauteur de 62 383,96 euros aux dépenses d'investissement courant et le solde soit 5 448 015,42 aux dépenses relatives à la construction du futur lieu.

Ces crédits sont complétés par un virement de la section de fonctionnement en recettes de 400 000 € afin d'abonder la part d'autofinancement du bâtiment à venir et aussi par deux subventions, l'une de l'Agence de l'Eau, l'autre du Fonds Vert, soit un total de 658 220 €.

La dotation aux amortissements 2024 est ajustée par une diminution des dépenses d'investissement initialement prévues au budget primitif soit 23 860 euros.

Concernant la section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement net 2024 s'élève à 1 958 300,12 €.

Pour la première année, une dotation pour indemnité de retraite, soit 6 647,59 euros, est réalisée.

La somme de 1 458 300 euros mentionnée dans la délibération de l'affectation du résultat est isolée au compte 658800, elle n'apparaît donc pas dans les sommes disponibles sur les comptes que nous utilisons régulièrement, afin de la « reporter » sur les exercices 2026 et 2027.

2025 BS BALANCE

EXPLOITATION

		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CRÉDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 958 300,12 €	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ		1 958 300,12 €
=	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 958 300,12 €	1 958 300,12 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (Y COMPRIS LE COMPTE 1068)	6 547 401,38 €	1 037 002,00 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	26 271 117,41 €	26 250 000,00 €
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		5 531 516,79 €
=	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 818 518,79 €	32 818 518,79 €

34 776 818,91 € 34 776 818,91 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2025 de l'établissement, reprenant les résultats de l'exercice 2024, équilibré en dépenses et en recettes

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2025

Fait à Paris le 25 mars 2025

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025-03-214
Mise à jour du tableau des emplois

Le vingt-cinq mars à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la DRAC Île-de-France, 45-47 rue Le Peletier – 75009 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire MIALOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Charlotte BRUYÈRE, Directrice Générale Adjointe du Centre Pompidou représentante de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

EPT Grand Paris Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Xavier LEMOINE

Ville de Clichy-sous-Bois

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois pouvoir à Noël CORBIN

Académie de France à Rome - Villa Médicis

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis pouvoir à Charlotte BRUYÈRE représentante de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Valérie SENGHOR, pouvoir à Anne-Claire MIALOT

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France

Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, Personnalités qualifiées

Aminata SIBY, Représentante du personnel

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Naïma HUBER-YAHI, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Clichy-sous-Bois

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 10
- Pouvoirs : 5
- Votants : 15

Mise à jour du tableau des emplois 2024

Délibération n° **2025-03-214** du 25 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu l'article 10 des statuts de l'EPCC relatif aux attributions du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de l'EPCC est seul habilité à modifier les postes d'emploi permanents ;

Vu la délibération n° 2015-12-04 du 22 décembre 2015 relative à la création des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activités de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2016-05-17 et n° 2016-11-23 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil », relative à la modification d'emplois permanents de l'EPCC ;

Vu la délibération n° 2017-02-32 du 7 février 2017 du Conseil d'administration de l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2018-03-59 et n° 2019-03-78 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à la création et à la modification des postes d'emploi permanents nécessaires à l'activité de l'EPCC ;

Vu les délibérations n° 2019-06-82, n° 2020-03-103, n° 2020-12-119, n° 2021-03-124 et n° 2021-04-129, n° 2022-03-151, n°2022-12-162, n°2023-06-180, n°2023-10-185, n°2023-12-192, n°2024-06-201, n°2024-10-204, n°2024-12-209 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relatives à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant la proposition d'un nouveau tableau des effectifs, comprenant 4 changements d'intitulés :

21

Poste	Statut	Temps de travail
Directrice	CDD de droit public Cadre	Temps complet
Directeur-riche administratif-ve et financier-e	CDI Cadre	Temps complet
Directeur-ice de l'Innovation Sociale et du Campus	CDI Cadre	Temps complet
Secrétaire Général-e	CDI Cadre	Temps complet
Directeur-riche technique	CDI Cadre	Temps complet
Chef-fe comptable	CDI Cadre	Temps complet
Directeur-riche de Production et Programmateur-ice musique	CDI Cadre	Temps complet
Responsable du programme Création en cours	CDI Cadre	Temps complet
Coordinateur-riche de la Communication	CDI Cadre	Temps complet
Adjoint-e au Campus en charge de la coordination du Pôle Média	CDI Cadre	Temps complet
Responsable de la Cinémathèque Idéale des banlieues du Monde	CDI Cadre	Temps complet
Coordinateur-riche de l'action culturelle, sociale et territoriale	CDI Cadre	Temps complet
Coordinateur-riche des transversalités	CDI non cadre	Temps complet
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production	CDI Non cadre	Temps complet
Attaché-e de production	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de production Création en cours	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e d'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet
Attaché-e à l'action culturelle	CDI Non cadre	Temps complet
Attaché-e à l'accueil	CDI Non cadre	Temps complet
Comptable	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e d'administration et des ressources humaines	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e d'administration	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet
Chargé-e de communication	CDI Non cadre	Temps complet
Coordinatrice du développement de La Renverse	CDI Non cadre	Temps complet
Coordinateur pédagogique de la Renverse	CDI Non cadre	Temps partiel
Technicien-ne polyvalent-e	CDI Non cadre	Temps complet

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, adopte le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Votants : 15

Pour : 14

Abstention : 1

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2025

Fait à Paris le 25 mars 2025

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025-03-215

Autorisation de la Directrice à solliciter le renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en mission de Service Civique

Le vingt-cinq mars à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à la DRAC Île-de-France, 45-47 rue Le Peletier – 75009 Paris, sous la Présidence de Madame Anne-Claire MIALOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Séverine MAGRY, Cheffe du département danse et musique et Adjointe au chef de service régional de la création, ministère de la Culture représentante de Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Conseil Régional d'Île-de-France

Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Dominique DELLAC, 8^e Vice-présidente chargée du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Métropole du Grand Paris

Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine, suppléante de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Charlotte BRUYÈRE, Directrice Générale Adjointe du Centre Pompidou représentante de Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Anne-Claire MIALOT

Représentants du personnel

Arthur MÉRIGAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Isabelle PANTÈBRE Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Département de Seine-Saint-Denis pouvoir à Séverine MAGRY représentante de Laurent ROTURIER

EPT Grand Paris Grand Est

Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Xavier LEMOINE

Ville de Clichy-sous-Bois

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois pouvoir à Noël CORBIN

Académie de France à Rome - Villa Médicis

Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis pouvoir à Charlotte BRUYÈRE représentante de Laurent LE BON

Personnalités qualifiées

Valérie SENGHOR, pouvoir à Anne-Claire MIALOT

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS :

Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France

Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Florian SITBON, Conseiller à la ville de Paris, Ville de Paris

Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC, Personnalités qualifiées

Aminata SIBY, Représentante du personnel

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Christine MANNAZ-DENARIE, Chargée de projets livre, littératures et langues, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Naïma HUBER-YAHI, Directrice des Affaires Culturelles, Ville de Clichy-sous-Bois

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Cathy BOUVARD, Directrice, Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Luca BARTHAS, Chargé d'administration.

- Présents : 10
- Pouvoirs : 5
- Votants : 15

Autorisation de la Directrice à solliciter le renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en mission de Service Civique

Délibération n° 2025-03-215 du 25 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Île-de-France portant création de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Île-de-France portant modification de l'Établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n° 2021-06-139 du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis relative à l'autorisation de renouvellement de l'agrément Service Civique ;

Créé par la Loi du 10 mars 2010, et détaillé dans le Code du Service National en son article L120, l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique. L'agrément d'engagement de Service Civique est délivré pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

Les Ateliers Médicis ont déjà accueilli plusieurs jeunes volontaires en missions de Service Civique, suite à un premier agrément délivré le 23 juillet 2018 et renouvelé le 12 juillet 2021. Un nouveau renouvellement d'agrément doit être sollicité pour les trois ans à venir.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 093-817841687-20250325-2025_03_215-DE

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité autorise la Directrice à solliciter le renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en mission de Service Civique auprès du Préfet de la Seine-Saint-Denis

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 mars 2025

Fait à Paris le 25 mars 2025

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC

Anne-Claire MIALOT